

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Séminaire intensif (4DR2294)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Séminaire: 5 j	Voir ci-dessous	2

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

BURGAT Sabrina (Professeure responsable) ; prof. Valérie Défago, prof. Anne-Sylvie Dupont, prof. Christoph Müller (équipe encadrante).
Les assistant-e-s des chaires impliquées contribueront à l'encadrement des étudiant-e-s, en particulier Astrid Pilottin

Contenu

Le séminaire intensif se construit autour d'une thématique ciblée permettant d'analyser une problématique juridique donnée. Il comprend deux volets complémentaires. L'un doit permettre aux étudiant-es d'avoir un premier aperçu général du sujet, grâce notamment à des lectures préalables et une présentation de la thématique. Elle aboutira à la remise par les étudiant-es de travaux écrits. L'autre, plutôt pratique, amènera les étudiant-es à mettre en œuvre les connaissances acquises à travers des exercices pratiques, encadrés par des mandats délivrés à chaque groupe de travail.

Forme de l'évaluation

La participation de chaque étudiant-e au séminaire intensif inclus dans le plan d'études de 2e année du Bachelor of Law est appréciée sous la forme d'une attestation (Réussite/Échec) remise par la responsable au Secrétariat de la Faculté de droit. La participation de chaque étudiant-e à toutes les séances du séminaire intensif est obligatoire. En outre, la réussite du séminaire intensif dépend de la participation active et des prestations fournies par chaque étudiant-e, individuellement et en groupe (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité). En cas d'échec au séminaire intensif de 2e année Bachelor, l'étudiant-e dispose encore de deux tentatives.

- 2e tentative : l'étudiant-e doit participer au séminaire intensif organisé l'année suivante, auquel il ou elle sera réinscrit-e d'office par le Secrétariat.
- 3e tentative : l'étudiant-e est soumis-e par la responsable du séminaire intensif à un examen oral de 15 minutes sur la matière du dernier séminaire intensif organisé.

L'étudiant-e qui échoue trois fois est éliminé-e des études du Bachelor of Law.

Documentation

Une partie de la documentation est envoyée à l'avance aux étudiant-es pour lecture préalable. Durant le séminaire, elle est progressivement mise à disposition en fonction des différents exercices.

Pré-requis

-

Forme de l'enseignement

Le séminaire sera composé d'une introduction générale sous forme ex cathedra, mais aussi, et surtout de travaux pratiques. Les travaux pratiques prendront la forme de travaux écrits à remettre aux responsables dans les délais indiqués, et d'intervention orale dans le cadre de débats fictifs en commission et de débats fictifs en plénum.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Présenter clairement les résultats juridiques obtenus par écrit
- Mettre en place une stratégie en vue d'atteindre les objectifs fixés
- Identifier les sources du droit pertinentes pour une thématique
- Fournir un travail de groupe cohérent et complet
- Discuter et commenter les résultats obtenus par ses collègues

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Séminaire intensif (4DR2294)

- Analyser une problématique et en déterminer les principaux enjeux juridiques

Compétences transférables

- Prendre des initiatives
- Gérer un projet
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Utiliser les outils multimédias
- Travailler sous la pression du temps
- Prendre position et s'exprimer clairement
- Travailler en équipe